

## **Conseil régional de l'environnement de Lanaudière CREL**

### Plan d'action 2002-2003

- Répondre aux demandes ponctuelles des citoyens et citoyennes concernant des questions ou des problèmes d'ordre environnemental auxquels ils font face et orienter leurs démarches si nécessaire
- Assurer le service aux membres :
  - concerter et appuyer l'action des organisations et individus membres au niveau régional
  - véhiculer les demandes et les préoccupations des membres au niveau national
- Développer la visibilité, l'image et les activités de promotion et de sensibilisation par divers moyens, notamment par la publication du bulletin de liaison « LE CREL EN ACTION » et par le développement du site du CREL sur le réseau Internet
- Assurer la représentation du CREL auprès des organismes suivants :
  - Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)
  - Conseil régional de développement Lanaudière (CRDL)
  - Table régionale sur l'économie sociale de Lanaudière (TRESL)
  - Table de concertation COSE-Ciment Saint-Laurent
  - Comité ZIP des Seigneuries
  - Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED)
  - Table des partenaires du développement social de Lanaudière
  - Coalition lanauoise sur la mondialisation
- Répondre aux demandes d'avis du CRDL ou des divers organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux. En tant que membre du conseil d'administration du CRDL, poursuivre la fonction de conseil auprès de cet organisme dans les questions environnementales
- Mobiliser le milieu environnemental régional
- Favoriser et développer des activités en partenariat avec les milieux communautaire et social de la région
- Participer aux travaux du Comité d'études sur la gestion des déchets de la MRC de D'Autray
- Participer aux travaux du Comité de concertation en agroenvironnement de Lanaudière
- Participer aux consultations publiques et/ou aux sessions des comités de préparation des plans de gestion des matières résiduelles des MRC de la région dans le cadre de l'application du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles*

- Participer, avec les CRE métropolitains, à des consultations sur l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
- Collaborer avec le CRDL en acceptant de représenter la région de Lanaudière auprès de la CCM lors des consultations sur les enjeux du développement environnemental de la grande région de Montréal, dans le cadre de l'élaboration de la vision stratégique de développement des 10 prochaines années de la CMM
- Poursuivre notre collaboration avec Nova-Envirocom pour la tenue de formations sur le compostage domestique dans les municipalités de la région
- Participer comme membre d'un conseil d'administration provisoire à la mise sur pied d'une ressourcerie dans la MRC de L'Assomption
- Collaborer avec l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE) à un projet d'inventaire des initiatives et des outils d'éducation relative à l'environnement produits et utilisés dans Lanaudière
- Apporter un soutien technique aux Amis de l'environnement de Brandon dans la réalisation du projet "*Sans pesticides, naturellement*" dans la région de Brandon
- Chercher et/ou former un groupe d'individus intéressés à la mise sur pied d'un comité de bassin pour le bassin versant de la rivière Bayonne. À cause de la piètre qualité de ses eaux, la rivière Bayonne est l'une des rivières prioritaires ciblées par le Ministère de l'Environnement pour d'éventuelles actions de restauration. Un comité de bassin en bonne et due forme pourrait probablement avoir accès au financement statutaire du MENV pour les organismes de rivière
- Faire des représentations auprès du Ministère de l'environnement afin d'obtenir un financement pour les groupes de base en environnement dans notre région, notamment pour obtenir un fonds récurrent pour COSE Lanaudière
- Travailler en collaboration avec l'Association pour la protection de l'environnement du Lac des Français afin de réduire l'impact des eaux usées dans le Lac des Français, notamment dans des projets favorisant l'application par les municipalités du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r. 8)
- Piloter la préparation et la présentation pour financement de projets environnementaux et, le cas échéant, les administrer dans leurs phases de réalisation. Les projets envisagés sont les suivants :
  - *Aménagement d'un sentier d'hiver à usages multiples non-motorisés dans le secteur de la ZEC des Nymphes*
  - *Colloque RDD 2002*
  - *Le portrait de l'environnement de Lanaudière.* Le dernier état de situation relativement complet qui a été réalisé dans la région remonte maintenant à une douzaine d'années. Il conviendrait, en partenariat avec les instances socio-économiques régionales de présenter un projet visant à dresser un *état des lieux*

Source: Gilles Côté, directeur général.